

LE LIEN

Bulletin communal d'informations de **LASSY**
Numéro spécial - Juillet 2020

VIE MUNICIPALE

« Le conseil municipal de LASSY s'est installé dans la concertation et le dialogue »

► Elu avec 16 voix

La séance d'installation du conseil municipal de LASSY, issu des élections du 15 mars 2020, s'est tenue à huis clos compte tenu des consignes sanitaires, mardi 26 mai 2020. Malgré le déconfinement, le conseil s'est délocalisé dans la salle du restaurant municipal celle-ci étant plus spacieuse pour assurer le respect des « gestes barrières et des mesures de distanciation sociale ». À l'appel à candidature, seul Didier Le Chénéchal, tête de liste de « Lassy Cap 2026 » s'est présenté. Le maire sortant, a été réélu pour la troisième fois, à bulletin secret par 16 des 19 conseillers municipaux qui forment ce nouveau conseil. (on note 3 abstentions).

► 5 adjoints et 2 conseillers délégués élus

Le conseil municipal a élu à l'unanimité 5 adjoints : premier adjoint, Franck Noël, chargé des finances et de l'économie ; deuxième adjointe, Véronique Le Duc, chargée de la jeunesse, la culture, la communication, le sport, le tourisme et la santé publique ; François Le Merlu, troisième adjoint au maire, chargé des travaux, aménagements, voirie ; Laëtita Chaudron, quatrième adjointe au maire, chargée des associations et de la petite enfance ; Jean-Yves Bourdeverre, cinquième adjoint, chargé de la vie scolaire, péri-scolaire, l'enfance, la gestion des salles communales et du jardin public.

Puis deux conseillers municipaux délégués ont été élus. Il s'agit de Hugues Moulard, conseiller municipal en charge du sport ; de Gérard Legeay, conseiller municipal, en charge de la sécurité et du handicap. « Ces deux conseillers délégués ne constituent pas une charge financière supplémentaire car le total des indemnités allouées au maire et aux adjoints est réparti entre tous les élus disposant d'une délégation », a rassuré Didier Le Chénéchal.

► Les élus ont créé 5 commissions municipales

Dans la continuité et les mêmes conditions, le 5 juin, les élus ont constitué et voté la composition de 5 commissions, du CCAS et élu les délégués représentant la commune au sein de nombreux organismes extérieurs. « Consultatives, les commissions municipales sont chargées d'étudier les questions qui seront ensuite débattues en séance du conseil municipal », a présenté le maire, qui est président de fait de chacune d'elles. Ils ont ensuite acté le montant des indemnités du maire, des adjoints et conseillers délégués. Depuis les commissions se sont installées et le conseil municipal s'est réuni en autre pour le débat d'orientation budgétaire et le vote des différents budgets. Quant à Didier Le Chénéchal et Véronique Le Duc ils ont pris leur fonction de conseillers communautaires au sein du nouveau conseil constitué le 9 juillet.



Madame, Mademoiselle, Monsieur,
Suite au déconfinement intervenu au mois de mai, l'école a été réouverte avec des mesures restrictives strictes - moitié des effectifs par classe, pas de restauration scolaire. La réouverture a suivi le protocole national, décliné au niveau local. Avec le recul, et les difficultés à sortir de la situation épidémique, j'ai le sentiment que les mesures prises ont été pertinentes.

Au début du mois de juin, soit près de 3 mois après les élections municipales, le nouveau conseil issu des élections du 15 mars, a été installé.

A cet égard, je remercie les lasséennes et les lasséens, qui en apportant leurs suffrages à la liste « Lassy, Cap 2026 », ont renouvelé leur confiance à la Municipalité sortante, avec néanmoins, une équipe comprenant plus de la moitié de nouveaux élus. Cinq Maires adjoints ont été élus par le conseil, et qui présideront chacun une commission municipale. Les délégués aux organismes extérieurs ont également été désignés (Syndicat des énergies, Natura 2000, SAFER, SIGEP, ...).

Enfin, le 9 juillet dernier, le conseil communautaire de Vallons de Haute Bretagne Communauté (VHBC) a été officiellement installé. C'est Monsieur Joël Sieller, Président sortant, et ancien Maire de Guichen (il ne se représentait pas à un nouveau mandat), qui a été élu Président de VHBC. Il sera entouré d'un exécutif de douze vice-présidents, représentant l'ensemble du territoire de la communauté de communes.

Les commissions intercommunales seront organisées lors du conseil communautaire du 23 juillet. Une innovation liée à la loi « engagement et proximité », va permettre à des conseillers communaux de siéger dans les commissions intercommunales.

Concernant la rénovation de la salle des fêtes, les travaux ont été interrompus pendant la phase de confinement. Dès que les autorisations ont été données aux entreprises, les travaux ont repris, et les artisans ont été particulièrement réactifs. Après avoir été mise hors d'eau (toiture), hors d'air (portes et fenêtres), et les dernières interventions de maçonneries effectuées ; les travaux intérieurs (cloisons, plomberie, électricité, peinture) et extérieurs (isolations d'ion, bardages), ont commencé et avancent rapidement. L'objectif du dossier programme, de disposer d'une structure quasi-neuve sera sans nul doute atteint et pour un coût très intéressant. La livraison au mois de décembre prochain est maintenue.

Enfin, compte tenu de la situation sanitaire, l'animation jeunesse communautaire (l'AJC), a été annulée. Néanmoins, VHBC a proposé aux communes volontaires, d'organiser une animation jeunesse d'été avec leurs propres moyens, et en accordant alors aux communes une subvention de 1€ par habitant. Avec Camille, l'animateur de l'espace jeunes de Lassy, un programme a rapidement été élaboré, et mis en œuvre dès le début des vacances. Le dispositif rencontre un indéniable succès. Un bilan sera effectué à l'automne, et il me semble que des enseignements devront en être tirés, en particulier concernant, l'AJC communautaire, telle qu'elle se pratiquait jusqu'alors, et qui fédérait moins de jeunes que les dispositifs communaux.

Bon été à toutes et à tous
Le Maire



W

1^{er} rang de droite à gauche : Delphine Lecouf-Hublart, Bruno Gandon, Laëtita Chaudron, Didier Le Chénéchal, Cécole Fouquart, Matthieu Tillaut, Caroline Thibault - 2^{ème} rang : Gérard Legeay, Marc Bellay, Hugues Moulard, Armelle Koula, Nadine Vallée, Jean-Yves Bourdeverre - 3^{ème} rang : Anne-Cécile Gallerand, Franck Noël, Véronique Le Duc, Ghislaine Ya, François Le Merlu - Absent : Erwann Cougoulat.

VIE JEUNESSE

Dispositif argent de poches pour les jeunes lasséens

Malgré le non-maintien du dispositif par VHBC pour cet été en lien avec le COVID, la municipalité de Lassy a décidé de le reconduire en mettant en place les moyens nécessaires au respect des mesures barrières. Le dispositif Argent de poche permet aux jeunes Lasséens de participer à des « chantiers » de proximité sur la commune soit 3 missions de 4h/jour en contrepartie d'une rémunération. Cet été les domaines d'intervention de ces chantiers à Lassy sont au sein de l'école. Les jeunes sont accompagnés d'un tuteur, Mr Rabin Christophe, qui les encadre pendant tout le temps de leur activité. Avec des critères précis d'attribution 4 jeunes ont été retenus (2 garçons et 2 filles) sur les 9 candidatures reçues en mairie. En fonction de leur disponibilité 2 ont réalisé leur chantier du 6 au 9 juillet et 2 le réaliseront du 24 au 26 Août.



Une animation jeunesse communale cet été



Melvin et Camille

18 juin la communauté de commune de VHBC en raison de la situation sanitaire prend la décision de ne pas organiser l'Animation Jeunesse Communautaire à laquelle des jeunes lasséens participent tous les ans. L'accueil et les animations se déroulaient à Pont Réan avec l'organisation d'un circuit de transports gratuits sur toutes les communes du territoire bénéficiant de ce dispositif. Face à cette absence d'offre aux familles la mairie de Lassy a décidé de créer une animation jeunesse d'été et a confié la mission à Véronique Le Duc adjointe en charge de la jeunesse et Camille l'animateur de l'espace jeunes. 60 foyers ont été consultés durant la semaine du 19 juin afin d'évaluer le besoin réel de mettre en place un tel dispositif novateur sur la commune. Sur 50 réponses, 46 étaient positives avec une démographie représentative des jeunes fréquentant l'espace jeunes. Camille a relevé le défi et a réalisé un programme de qualité qui a été validé en commission jeunesse et en bureau municipal. Le succès de certaines animations a été visible au regard du nombre d'inscriptions qui ont débuté le 2 juillet. VHBC s'est engagé à apporter une aide financière de 1 euros par habitant ce qui a permis à la commune de recruter temporairement du 6 au 24 juillet un 2^{ème} animateur, Melvin MASSOT baulonnais, afin de pouvoir répondre à la demande dans le respect des normes d'encadrement. Un protocole sanitaire a été élaboré en référence aux normes d'accueil des ALSH et sert de base à l'application des mesures barrières durant l'accueil et les animations. L'espace jeunes sera aussi ouvert la semaine du 24 Août. Pour Camille c'est une première à Lassy, un bilan sera réalisé à postériori.

Rentrée 2020 à nouveau le coupon sport 35

Coupon sport 35 : un coup de pouce financier pour favoriser la pratique des jeunes

Le dispositif Coupon sport du Département d'Ille-et-Vilaine a pour but d'aider les jeunes bretonnes âgés de 11 à 15 ans (nés entre 2005 et 2009), bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (A.R.S.), à pratiquer une activité sportive de qualité et régulière. Ainsi, le Département finance une partie du coût de la licence sportive et de l'adhésion à un club agréé par le Ministère des sports et affilié à l'Agence Nationale des Chèques Vacances (A.N.C.V).

Le montant de cette aide, défini en fonction du coût de la licence et de l'adhésion, est de 20 euros par enfant pour une licence et adhésion comprise entre 45 euros et 90 euros ou de 40 euros par enfant si le coût global est supérieur à 91 euros.

Pour en bénéficier, vous devez effectuer une demande lors de l'inscription de votre enfant auprès de l'association sportive en présentant une copie de l'attestation d'A.R.S. et du livret de famille ou d'une pièce d'identité. Vous bénéficierez de la réduction au moment de l'inscription auprès de l'association ou après remboursement du club par l'ANCV.



VIE PRATIQUE

Mairie horaires d'ouverture été 2020

Lundi et Mardi : 16h à 18h
Mercredi et Samedi : 9h à 12h
Jeudi et Vendredi : 9h à 12h et 15h à 18h
Fermée le samedi matin en juillet et en août

Horaires Médiathèque

La médiathèque a repris ses services dès le 12 mai sous une forme restrictive mais avec la possibilité de pouvoir à nouveau emprunter des documents via un drive avec réservations sur le site ou sur RDV avec Chann ou lors de permanences téléphoniques. La bibliothèque a ouvert ses portes à nouveau au public dans un second temps le 2 juin avec la mise en place des mesures barrières et l'application d'un nombre maximum de personnes présentes. L'accès aux documents est possible mais certaines zones restent fermées (informatique, coin lecture des tous petits, coin liseuses, espace café du hall). Un circuit entrée sortie assure aucun croisement, et, Chann et les bénévoles volontaires vous accueillent protégés par un plexis glace et le port d'un masque. Cet été des permanences seront assurées le samedi matin du 13/7 au 15/8. Bel été à tous.

| |
|---|
| Du 4 juillet au 11 juillet |
| Mardi 16h30 - 18h Mercredi 10h - 12h et 14h30 - 18h30 Jeudi 16h30 - 18h Samedi 10h - 12h fermeture le samedi après-midi |
| Du 13 juillet au 15 août |
| Samedi 10h - 12h |
| Du 18 août au 29 août |
| Mardi 16h30 - 18h Mercredi 10h - 12h et 14h30 - 18h30 Jeudi 16h30 - 18h Samedi 10h - 12h fermeture le samedi après-midi |
| A partir du 1er septembre |
| Mardi, jeudi et vendredi 16h30 - 18h Mercredi 10h - 12h et 16h30 - 18h30 Samedi 10h - 12h et 14h - 18h |

Piscine communautaire à Guipry-Messac ouverte au public tout l'été 2020

Du 27 juin au 30 août :

- Mardi au dimanche : 10h - 12h / 14h30 - 18h30
La piscine est fermée le lundi.

Du 31 août au 26 septembre :

- Mardi, jeudi et vendredi : 16h30 - 18h30
- Mercredi : 14h30 - 18h30
- Samedi : 10h - 12h / 14h30 - 18h30

La piscine est fermée le lundi et le dimanche. Les maîtres-nageurs veillent à la sécurité de tous et proposent des séances d'aquagym et des cours de natation (apprentissage et perfectionnement). Merci de respecter le règlement de la piscine ainsi que les mesures sanitaires mises en place.

Toutes informations : 02 99 34 60 40,
site : <https://www.lassy35.fr/actualites/>

Le Syndicat Mixte Eau de la Forêt de Paimpont vous informe 35



> L'eau une ressource naturelle limitée

L'eau est présente partout. Elle coule du robinet, tombe en pluie, recouvre les montagnes de neige, alimente les rivières et les fleuves ...

Pourtant, l'eau dont nous pouvons réellement disposer représente moins de 1% de toute l'eau présente sur la terre : c'est l'eau douce des cours d'eau, des lacs et des nappes souterraines.

L'eau consommée

C'est presque magique : il suffit d'ouvrir le robinet et l'eau coule à volonté, quels que soient l'heure du jour ou de la nuit, la saison, l'endroit où l'on se trouve. Mais avant d'être utilisée, l'eau doit être traitée dans une station de traitement d'eau potable. En France, chaque personne utilise environ 150 litres d'eau par jour.

L'eau menacée

En la domestiquant, l'homme a obtenu de l'énergie, des récoltes, du confort et surtout de l'eau potable qu'il utilisait sans compter et sans se soucier de la pollution qu'il rejetait. Aujourd'hui, le développement des villes, des industries et la multiplication de l'utilisation des engrais et des pesticides ont aggravé la pollution des rivières.

La pollution de l'eau est inquiétante car elle perturbe l'équilibre naturel du cycle de l'eau et rend difficile certaines utilisations de l'eau : eau potable, baignade, pêche ...

Après utilisation, il est indispensable de retraiter ces eaux usées dans une station d'épuration avant de les rendre à leur cycle naturel.

Préserver, protéger, économiser l'eau, c'est l'affaire de chacun d'entre nous.

Agence de l'eau Loire-Bretagne - Ma planète bleue

> Recommandations en cas de fuite d'eau

Le réseau d'eau potable de notre territoire appartient au syndicat mixte Eau de la Forêt de Paimpont qui couvre 14 communes. Sa gestion a été confiée à un délégataire, la SAUR. Comment savoir si une fuite d'eau est avant ou après compteur ?

Après avoir fermé tous les robinets (intérieurs et extérieurs) de votre habitation, et vérifié l'arrêt de toutes les installations consommant de l'eau (machine à laver, lave-vaisselle, chasse d'eau qui se remplit ...), regardez l'index de votre compteur d'eau ou sa molette. S'il tourne, c'est que de l'eau s'écoule après compteur.

Vous devez entretenir vos canalisations après compteur, votre réseau d'eau potable à l'intérieur de votre domicile, que ce soit une maison individuelle ou un appartement.

Les fuites après compteur sont légion et certaines passent presque inaperçues. Il est possible que vous ne vous en rendriez compte qu'à réception d'un courrier de la SAUR, vous informant, suite à sa relève annuelle, d'une consommation anormale générant une facture parfois très élevée.

Dans ce cas, si vos habitudes n'ont pas changé (augmentation du nombre de personnes dans le foyer, acquisition de nouveaux appareils ménagers ...) recherchez la fuite ou faites appel à un professionnel, en général votre plombier, pour réparer très rapidement la fuite. Par précaution, couper votre arrivée d'eau en attendant l'intervention du plombier. Prévenez également votre assureur.

La quantité d'eau utilisée peut également fortement s'accroître en raison, par exemple d'un :

- Goutte-à-goutte : 4 litres par heure soit 35 m³ par an
- Mince filet d'eau : 16 litres par heure soit 140 m³ par an
- Chasse d'eau qui fuit : 25 litres par heure soit 220 m³ par an

Attention : un robinet avec une faible pression peut également vous alerter.

Pensez également à protéger votre compteur contre le gel.

RESTEZ VIGILANT : relevez fréquemment l'index de votre compteur d'eau.

Faites des comparaisons avec vos consommations habituelles des années passées. Les fuites extérieures, dans votre jardin, ou dans votre cave, peuvent durer pendant des semaines avant d'être remarquées par les occupants de la maison.

Un dernier point : Si la fuite est située avant votre compteur d'eau, sur le réseau de votre copropriété ou encore sur un tuyau, une canalisation, votre compteur ne tourne pas, mais il est important d'en informer très rapidement le syndicat dans le cas d'une copropriété ou le gestionnaire du réseau d'eau potable, la SAUR, pour que la réparation soit faite au plus vite, car l'eau est un bien précieux. Aidez-nous à l'économiser et à en prendre soin.

Numéro de contact SAUR : 02-78-51-80-00 / 02-78-51-80-09 en urgence.

Numéros utiles.

EN CAS D'URGENCE MEDICALE :

SAMU : 15

N°Appel dans toute l'Europe : 112

N°Appel pour sourds et malentendants, difficultés à parler : 114

Pompiers : 18

Urgences à Pontchaillou,

2 Rue Henri le Guilloux

35 000 RENNES

Standard : 02 99 28 43 21

- Urgences Médico-chirurgicales adultes, (centre urgences réanimation) porte B

- Urgences cardiologiques (centre cardio pneumologique)

Urgences à l'hôpital SUD,

16 bd de Bulgarie 35203 RENNES

- Pédiatriques, enfant de moins de 16 ans

Tél. : 02.99.28.43.21

- Urgences gynécologiques

Tél : 02 99 26 67 87

- Maternité Tél : 02 99 26 59 64

Maison Médicale de garde

(ACCPMR) samedi AM, dimanche et fériés

64 Avenue de la gare - 35480 MESSAC

Tél. : 02.99.92.36.94

Infos Coronavirus

0800 130 000

Drogues Info Service

7j/7 de 8h00 à 2h00 - appel anonyme

et gratuit depuis un poste fixe

0 800.23.13.13

www.drogues-info-service.fr

Ecoute Cannabis

7j/7 de 8h00 à 2h00 - appel anonyme

0 980 980 940

Ecoute Alcool

7j/7 de 8h00 à 2h00 - appel anonyme

0 980 980 930

Sida Info Service - 0 800 840 800

Infos Sociales en ligne

Mise en place par le Conseil Général d'Ille et Vilaine d'un n° bleu 0 810.20.35.35

(communication : coût local d'un poste fixe)

www/info-sociale35.fr

Accueil des sans abris : 115

Enfance en danger DAS 35 : 119

(numéro vert) ou 0 800 58 57 79

Cellule Accueil Soins Enfance Danger Hôpital

Sud de Rennes : 02 99 26 67 42

Enfance et partage 02 99 51 00 22

SOS victime 02 99 35 06 07

SOS amitié 02 99 35 06 07

Gendarmerie : 17

70 rue Général Leclerc 35580 GUICHEN

Tél. : 02 99 57 01 02



Réouverture progressive des déchèteries

Pas de mise en place de l'accès informatisé pour le moment

Bien que les entrées des déchèteries soient désormais dotées d'une borne et d'une barrière pour la gestion informatisée des accès, ces équipements ne seront pas en service. Les cartes d'accès ne seront nécessaires, au mieux, qu'en fin d'année 2020 début d'année 2021. Les enregistrements des demandes de cartes sont en cours. Les modalités de transmission des cartes ne sont pas encore définies. Vous serez avertis par mail ou sms de leur disponibilité. Faites votre demande de carte en remplissant le **FORMULAIRE** en ligne. Toutes informations : <http://www.smictom-paysdevilaine.fr/>

COVID-19
DÉCHÈTERIE DE GUICHEN

**RÉOUVERTURE
LUNDI 6 JUILLET**

JUSQU'AU SAMEDI 1^{er} AOUT 2020
HORAIRES D'OUVERTURE AMÉNAGÉS

LUNDI : 9h-12h / 14h-18h
MARDI : 14h-18h
MERCREDI : 9h-12h / 14h-18h
JEUDI : fermé
VENDREDI : 9h-12h / 14h-18h
SAMEDI : 9h-12h / 14h-18h

Professionnels :
Présentation du 1^{er} de 500⁰ de l'entreprise obligatoire.
Assurez votre visite pour éviter toute file de dépôt.

IMPORTANT :

LES CONSIGNES SANITAIRES À RESPECTER :



Forum des associations

VENDREDI 4 SEPTEMBRE 2020
DE 18H00 À 20H00
SALLE DE MOTRICITÉ DE L'ÉCOLE CAMILLE CLAUDEL À LASSY

RENCONTRES ÉCHANGES INFORMATIONS INSCRIPTIONS
Renseignements : Accueil de la mairie de Lassy ou 02 99 42 03 33



Travaux à la salle des fêtes

Durant la période de confinement aucune entreprise de travaux n'a pu travailler sur le chantier. Les ouvriers ont recommencé la semaine du 11 mai. Les travaux de démolition terminés ceux des extérieurs et intérieurs ont vraiment commencé. Les huisseries extérieures posées les portes et fenêtres ont été installées. À l'intérieur la pose des cloisons et des portes structure l'espace de la salle. En cours actuellement l'électricité, la plomberie, les sanitaires et l'espace cuisine. Les travaux avancent bien et le chantier reste dans le délai calendaire. Nous pouvons envisager une fin des travaux courant décembre prochain.



SANTÉ PUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Santé publique France

ATTENTION CANICULE

Buvez de l'eau et restez au frais

Évitez l'alcool
Mangez en quantité suffisante
Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit
Mouillez-vous le corps
Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19

Lavez-vous les mains régulièrement
Portez un masque
Respectez une distance d'un mètre

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15
Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit) / solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr • #canicule

DURANT UN PIC DE CHALEUR, QUELS SONT LES SIGNAUX D'ALERTE ?

CRAMPE
FATIGUE INHABITUELLE
MAUX DE TÊTE
FIÈVRE > 38°C
VERTIGES OU NAUSÉES
PROPOS INCOHÉRENTS

SI VOUS VOYEZ QUELQU'UN VICTIME D'UN MALAISE, APPELEZ LE 15

VAGUES DE CHALEUR, QUELLES SONT LES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES ?

PERSONNES ÂGÉES DE PLUS DE 65 ANS
PERSONNES HANDICAPÉES OU MALADES À DOMICILE
PERSONNES DÉPENDANTES
FEMMES ENCEINTES
ENFANTS

CANICULE, BON À SAVOIR

A partir de 60 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).